



**NATURE OCÉANE
40530 - LANDES**

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tel. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



ARRETE MUNICIPAL

N° 98 /2026 portant modification des jours et horaires d'ouverture de la piscine municipale du camping « Les Pins Bleus »

La Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le règlement intérieur de la piscine municipale du camping Les Pins Bleus,

Vu le déclenchement de l'alerte vigilance ROUGE canicule dans le département des Landes,

Considérant la nécessité d'adapter temporairement les horaires d'ouverture de la piscine afin de permettre aux habitants de la commune de bénéficier d'un espace de fraîcheur et de se protéger des fortes chaleurs,

ARRETE

Article 1 : la piscine municipale sera exceptionnellement ouverte le **MERCREDI 24 JUIN** de **10h00 à 13h00**, le reste sans changement.

Article 2 : l'accès à la piscine durant les heures d'ouverture se fait dans la limite de la capacité maximale autorisée par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal Administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise

- Au représentant de l'Etat
- A la Directrice du Camping Municipal

Certifié exécutoire par la Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le 23/06/2026
Et de la publication et/ou de la
notification le 23/06/2026

Fait à Labenne, le 23 juin 2026

La Maire,
Stéphanie CHESSOUX

